

COMMUNIQUE DE PRESSE

13 avril 2020

CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS – COVID19 : LA REPRISE DES CHANTIERS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN PERSPECTIVE

A l'annonce des mesures de confinement par le Gouvernement, de façon à respecter les consignes sanitaires et assurer la sécurité de leurs salariés, les entreprises en charge des travaux de déploiement du réseau public de fibre optique et de construction des locaux techniques, soit plus d'une quarantaine d'entreprises à ce jour, ont suspendu leurs travaux.

17 chantiers de déploiements représentant 40 000 lignes de fibre optiques et 18 chantiers de locaux techniques sont aujourd'hui à l'arrêt. Entre 200 et 250 personnes étaient mobilisées sur ces chantiers et dans les bureaux d'étude. Le Syndicat mixte ADN a assuré les entreprises d'une prolongation de délai pour ne pas les pénaliser sur les retards générés.

Les fédérations nationales du secteur du BTP et l'Etat appellent à la reprise d'activité dans le secteur, dans le cadre du Guide des bonnes pratiques édité le 2 avril. Il permet à chaque entreprise d'évaluer les moyens de protection à mettre en œuvre pour ses salariés, mais également pour les populations.

Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà manifesté leur intention de reprise de manière progressive. Le Syndicat mixte ADN accompagnera cette reprise d'activité et veillera au bon respect des préconisations sanitaires.

Les deux Préfets de l'Ardèche et de la Drôme sont chargés d'accompagner cette reprise sur les chantiers structurants du territoire. Pour cela, ils souhaitent identifier les difficultés rencontrées, les obstacles à lever et les actions à engager pour accompagner les maîtres d'ouvrage et les entreprises. Le Syndicat participera aux deux réunions qui se tiendront cette semaine.